

RAPPORT MORAL ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2018

LIEU STADE GEORGES LEFEBVRE – AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY – ST GERMAIN EN LAYE

Personnes présentes ou représentées : Voir liste jointe

Nombre de licenciés en forte hausse. Le profil est masculin et jeune.

2018	2017	2016	2015
81	77	56	67
63% Hommes (51)	64% Hommes (49)	70% (39)	66% (44)
37% Femmes (30)	36% Femmes (28)	30% (17)	34% (23)
48% Renouvellement (39)	42% Renouvellement (32)	46% (26)	46% (31)
52% Création (42)	58% Création (45)	54% (30)	54% (36)
41% Adultes	40% Adultes	32%(18)	39% (26)
59% Jeunes	60% Jeunes	63%	58%
10 poussins	9 poussins	5 poussins	5 poussins

Année calme mais agréable. Plus de renouvellement cette année. Participation aux compétitions plus importantes pour les débutants. Compétitions pour les anciens relativement modestes mais en progrès. Début de tirs à 50m pour un certain nombre. A partir du mois d'avril la participation aux entraînements a été moindre les lundis et vendredis. Pour la deuxième année nous avons fermé le gymnase pour les ponts de Mai. 2 mercredis également car 2 bénévoles exceptionnellement en vacances au même moment.

Les créneaux les plus utilisés sont le mercredi et le samedi après-midi comme l'année dernière. Les cours en extérieurs ne sont pas très suivis. Les enfants sont toujours très présents dans le club et s'essouffent en fin de saison. (Aucune solution trouvée pour améliorer les choses)

Réalisations

- Participation au forum de St Germain en Laye
- Participation au forum du MAS
- Portes ouvertes
- Participation formation axel le mercredi
- William vient le Lundi pour les compétiteurs et les débutants
- Bonne participation au Challenge de la Boucle 2 victoires et une autre peut-être
- Demande de subvention CNDS 2017 : 1746€ obtenu.
- Organisation d'une manifestation d'une trentaine de jeunes au gymnase (cela devient récurrent)
- Obtention d'une subvention au département 208€
- Demande de subvention sénatoriale effectuée et obtenue de 3000€
- Quelques animations pour la promotion du tir à l'arc
- Obtention d'une table. L'éclairage de salle budget 2019.
- Des câbles électriques ont été prévu pour le terrain extérieur.
- Création : responsable compétitions pour tous mais un peu compliqué pour les débutants
- Le tutorat débute doucement

Sujets divers

- Page facebook, encore des difficultés de mise à jour mais un mieux.
- Trésorier beaucoup trop débordé il démissionne donc.
- Secrétaire pas très présente et démissionne pour surcharge de travail personnel également.
- Tanguy Domingos ne s'est pas réinscrit malgré son projet : Création d'une commission jeune
- Pas d'ateliers
- Organisation de découvertes
- Organisation de battle archery (chantal a prêté son temps et son matériel)
- Pas de création de nouveaux horaires en extérieur car pas de demandes
- Participation a des stages de formation pour quelques membres

Projets

- Reconduction des prestations de l'animateur Axel le mercredi dans le gymnase
- Recherche d'un éducateur ou reconduction de William
- Participation au Challenge de la Boucle
- Organisation « battle archery » ou « bataille d'archers » avec location de matériel auprès de Chantal Mignard
- Organisation d'ateliers
- Organisation de découvertes sur le terrain
- Réfection de la ciblerie
- Parcours découverte à Fourqueux
- Création d'une commission jeune
- Création page web : une volontaire – Paula Gaspar – qui deviendra webmaster/Secrétaire adjointe
- Remplacement du mur et des cibles pour l'extérieur
- Modification du jour d'entraînement encadré sur le terrain : Jeudi (plus qu'un horaire)
- Panneau d'affichage correct

Calendrier

Samedi 8 Septembre FORUM des sports

Portes ouvertes en septembre

Fête du sport Septembre Run archery et Battle

Samedi 23 Septembre FORUM du MAS

Dimanche 7^{er} Octobre KERMESSE ST LEGER

Au niveau sportif

- Création d'équipes de compétition ADULTE et JEUNE (4 compétitions le DIMANCHE MATIN objectif Sélection au départemental)
- Création équipes
- Amplifier la Création de tutorats Anciens/Nouveaux ou Adulte/jeune
- Participation à des compétitions en extérieur pour les confirmés

BILAN FINANCIER ANNEE CIVILE 2017 (encours à l'étude par le trésorier)

Moins de dépenses car pas de moniteur le samedi et le vendredi mais participation financière à sa formation. Le solde nous permet de faire une provision pour régler les moniteurs à venir et une réfection de la ciblerie sur nos lieux d'entraînement.

BUDGET DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achats et fournitures	3 319,70 €	Encaisse 31/12/2017	12 525,96 €
Matériel	3 319,70 €	Compte courant	5 853,00 €
Travaux terrain avec cabane	0,00 €	Livret	6 672,96 €
Services extérieurs et frais d'administration	211,20 €	Subventions	5 454,00 €
Autres frais	211,20 €	Etat (CNDS)	1 746,00 €
		Conseil départemental des Yvelines	208,00 €
		Commune	500,00 €
		Aide sénatoriale	
Impôts et taxes	0,00 €	Divers	3 000,00 €
	0,00 €		
Frais de personnel	4 978,75 €	Cotisations	23 423,00 €
Moniteur Juillet/Décembre	665,00 €	Inscriptions	22 873,00 €
Moniteur Janvier/Juin	4 313,75 €	Inscriptions second club	550,00 €
Autres charges	14 434,60 €	Recettes d'exploitation -	Manifestations
Remboursement emprunt	5 417,76 €	Matériel	1 763,40 €
Inscription concours	311,50 €	T-Shirt/Sacoche	970,40 €
Assurance FFTA	5 169,95 €	Parcours/Manifestations	169,00 €
Location gymnase	1 452,50 €	Dons	570,00 €
Manifestation		Location Arc	
Autres charges	2 082,89 €	Emprunt	0,00 €
		Divers	54,00 €
Total des dépenses	22 944,25 €	Total des recettes	43 166,36 €

Tarifs : 2018/2019

Inscription :

- 350€ Adultes et 320€ Enfants (à partir de 9 ans avec un test d'autonomie)

Réinscription :

- 340€ Adultes et 280€ Enfants
- 250€ Adultes terrain exclusivement. Encadrement le jeudi entre 12H15 et 13H45 jusqu'en Décembre puis tir libre

- Location arc : 40€ à partir de la deuxième année, gratuite pour les poussins

Droits d'entrée : Seconds clubs MAREIL : 70€ arc à poulies – 50€ arc classique et Autres villes : 120€ et 100€

Nous avons déjà quelques préinscriptions et cela permettra de débiter la saison prochaine avec le matériel nécessaire.

RAPPEL DES HORAIRES

Lundi : 20H30/22H30 Gymnase

Mercredi : 13H30/14H45 et 14H30/16H Gymnase

Jeudi : 12H15/13H35 Stade

Vendredi : 20H30/22H30 Gymnase

Samedi : 14H/15H30 et 15H30/17H Gymnase jusqu'en avril puis au Stade Georges Lefèvre ensuite

ELECTION DU BUREAU

Postes à pourvoir : Secrétaire et Trésorier

-

Rappel de l'adresse du Siège de l'Association : MAS des Associations – 3 rue de la République – 78100 Saint Germain En Laye.

PREVISION FINANCIERE (transmise le jour de l'assemblée)

Fait à St Germain en Laye le 8 juin 2018

Chantal Mignard
Présidente

RÈGLEMENT POUR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS EN EXTERIEUR

Mise à sa disposition par la municipalité de St Germain en Laye d'un terrain au Stade Georges Lefebvre, Avenue du Président Kennedy. Cet usage est régi par une convention « d'utilisation des installations sportives ». Les pratiquants devront prendre connaissance du présent règlement pour avoir accès au terrain.

Descriptif des installations :

- Des cibles aux distances de 10 à 70 mètres

Préambule :

Les dirigeants du club se réservent le droit d'exclure du terrain toute personne n'observant pas un strict respect des règles de sécurité pouvant ainsi mettre en danger autrui. De par son adhésion au club chaque membre sera tenu de respecter le règlement d'usage des installations qui sera porté à sa connaissance.

Condition d'accès au terrain et consignes de sécurité :

- En dehors des horaires d'initiation ou des manifestations organisées par le club, chacun est sous sa seule responsabilité (en cas d'accident se reporter à l'assurance liée à votre licence ou votre assurance responsabilité civile). Le club ne peut être tenu responsable d'aucun type de dégâts matériels ou corporels et d'aucun type de vol ; Le représentant du club devra être informé de tout incident survenu.
- Les mineurs doivent impérativement être pris en charge par un archer licencié adulte qui en acceptera la responsabilité.
- Le terrain est fermé à clé en dehors des heures d'initiation.
- En dehors des conditions du premier paragraphe, L'accès au terrain est permanent ouvert à tout adhérent majeur licencié et possédant son propre matériel. Il devra prendre connaissance du règlement en vigueur. Bien évidemment aux seules fins de pratiquer le tir à l'arc. Le code de l'antivol lui sera remis, sous réserve d'une stricte application des consignes élémentaires de sécurité, L'adhérent détenteur du code s'engage à ne pas le dévoiler aux archers mineurs ou non licenciés.
- Le terrain doit être laissé propre. Ne pas oublier de rattacher l'antivol et de brouiller le code lorsque vous êtes sur le terrain.
- Ne pas laisser l'accès aux personnes venant chercher les balles mais mettre les balles à disposition dans un récipient où les relancer si joueurs.
- Ne pas encocher de flèches tant qu'il y a du monde au niveau des cibles. Ne tirer en aucun cas si quelqu'un se trouve derrière les cibles.
- Tout tir devra être effectué à partir du pas de tir sous abri.
- Les archers devront aller ensemble aux cibles pour récupérer leurs flèches.
- Ne pas tirer sous l'orage (risque de foudre)
- Rechercher et retirer toutes flèches égarées dans l'herbe.
- L'armement vers le haut et le tir en biais sont strictement interdits.
- Si le pratiquant ne connaît pas ses distances qu'il les règle en reculant progressivement à partir de la distance connue.

Remarques importantes :

Le tir à 70M pratiqué seul est réservé aux personnes possédant la flèche de Bronze. Soyez concentré et vigilant à la sécurité. (Ne pas oublier que le vent est un facteur incertain pour le tir)

Le tir « arc à poulies » n'est autorisé que par des licenciés pratiquant depuis 2 ans la discipline en salle.